



CERV

CITIZENS,

EQUALITY, RIGHTS

AND VALUES
EU FUNDING PROGRAMME



European
Commission

Appel à projets : jumelages de villes

CERV-2025-CITIZENS-TOWN-TT

Date limite: 17 septembre 2025 - 17h00 CET

Objectifs

- Promouvoir les échanges entre citoyens de différents pays ;
- Offrir aux citoyens une expérience concrète de la richesse et de la diversité du patrimoine commun de l'Union et les sensibiliser au fait que celui-ci constitue le fondement d'un avenir commun ;
- Garantir des relations pacifiques entre les Européens et assurer leur participation active au niveau local ;
- Renforcer la compréhension mutuelle et l'amitié entre les citoyens européens ;
- Encourager la coopération entre municipalités et l'échange de bonnes pratiques ;
- Soutenir la bonne gouvernance locale ;
- Renforcer le rôle des autorités locales et régionales dans le processus d'intégration européenne.

Thèmes et priorités

- La solidarité en tant que valeur partagée qui crée de la cohésion et répond aux défis sociétaux ;
- Des débats fondés sur les réalisations spécifiques de l'UE et les leçons tirées de l'histoire ;
- La promotion d'une participation large et inclusive aux processus démocratiques et à la prise de décision ;
- La sensibilisation et le renforcement des connaissances sur les droits liés à la citoyenneté de l'UE, les normes démocratiques communes et les droits fondamentaux aux niveaux national, régional et local ;
- Les activités de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la violence domestique, ainsi que toute forme de violence contre les enfants, y compris le (cyber-)harcèlement et l'intimidation ;
- L'exploration de méthodes visant à améliorer la participation démocratique des citoyens à travers des activités culturelles, notamment en s'inspirant de l'initiative du Nouveau Bauhaus Européen ou en y étant liées.



CERV

CITIZENS,

EQUALITY, RIGHTS

AND VALUES
EU FUNDING PROGRAMME



European
Commission

Appel à projets : jumelages de villes

CERV-2025-CITIZENS-TOWN-TT

Eligibilité

- Les candidats principaux et leurs partenaires doivent être des organismes publics ou des organisations à but non lucratif ; ils doivent être des **villes/municipalités** et/ou d'autres niveaux d'autorités locales, ou encore leurs comités de jumelage ou d'autres **organisations à but non lucratif représentant les autorités locales** (avec une lettre de soutien d'une municipalité/ville) ;
- Les projets doivent être transnationaux et impliquer des **municipalités d'au moins deux pays éligibles**, dont **au moins un État membre de l'UE** ; ([liste des pays participants](#))
- Les activités doivent se dérouler dans l'un des pays éligibles participant au projet;
- Les événements doivent **réunir un minimum de 50 participants directs**, dont **au moins 25 participants internationaux invités**.

Durée du projet : entre 6 et 12 mois

Budget

- Contribution forfaitaire basée sur le nombre de participants directs et de participants internationaux invités (nombre de participants des entités partenaires voyageant d'un pays à un autre pour assister à un événement de jumelage de villes).
- Les budgets des projets devraient varier entre 8 455 EUR et 50 745 EUR par projet.
- Aucun préfinancement – le solde est versé après l'achèvement du projet.

Point de contact au Luxembourg

[Zentrum fir politesch Bildung](#)

Philippe Ternes

philippe.ternes@zpb.lu

+352 691 106 906